

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de SOUCLIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

**EMPLACEMENTS RESERVES
6**

Vu pour rester annexé à la délibération
du 24/11/2022
Madame le maire,
Maud Casella

POS approuvé le 1^{er} février 2001
Modifié le 16 mai 2002
Modifié le 23 mars 2004
POS caduc le 27 mars 2017

PLU approuvé le



Agnès Dally-Martin - Etudes d'Urbanisme – Le Mollard 01160 St-Martin-du-Mont
04-74-35-54-35 / adallymartin@gmail.com

BIO INSIGHT
URBANISME

3 rue de Bonald 69007 Lyon
téléphone/fax 04 72 74 03 99
contact@bioinsight.fr

Article L151-41

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques

(...).

Ils créent un "droit de délaissement" pour le propriétaire qui peut mettre en demeure la collectivité d'acquiescer l'emprise foncière concernée par le projet ainsi annoncé.

Les 4 emplacements réservés utiles en 2022 :

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Souclin - élargissement d'une voie (rue de la Combe)	Commune	71 m2
2	Souclin - élargissement d'une voie (rue de la Fontaine Janin)	Commune	191 m2
3	Soudon - élargissement et mise en sécurité voirie	Commune	170 m2
4	Fay - équipements nécessaires pour la protection d'incendie	Commune	841 m2